

Ettelbruck, le 7 février 2025

NOTE D'INFORMATION

Absences des élèves pour raisons médicales

Chers parents,

Suite à une nouvelle instruction ministérielle, nous avons clarifié les règles à suivre en cas d'absence d'une élève pour raisons médicales.

L'objectif est d'assurer la présence régulière des élèves aux cours, le bon déroulement des évaluations et une gestion efficace des absences.

Justification des absences

- **1 à 3 jours d'absence** → une excuse écrite des parents suffit.
- **À partir du 4e jour d'absence** → certificat médical obligatoire (y compris pour les jours suivants si la maladie se prolonge).

Cas particuliers :

- **Absences répétées** : si elles nuisent à la progression scolaire, un suivi sera mis en place par le régent **en concertation avec la direction**. Dans ce cas, toute absence future pour raison médicale devra être justifiée par un certificat médical.
- **Force majeure** (décès d'un proche, circonstances exceptionnelles) : une excuse écrite des parents ou une pièce justificative est demandée.

Étapes à suivre pour que l'absence soit excusée

1. Déclarer l'absence avant 09 h 00

☎ **Par téléphone** : 81 22 10-211 / -311

✉ **Par email** : secretariat@sainte-anne.lu

Informations à fournir: **nom de l'élève, classe, régent, raison et durée probable**
(devoirs de rattrapage du samedi : déclaration uniquement par email avant 09 h 00)

2. Fournir une justification écrite ou un certificat médical

- Excuse parentale (1 à 3 jours d'absence) → à remettre ou à envoyer au régent au plus tard le 3^e jour après le début de l'absence (copie ou original).
- Certificat médical (dès le 4^e jour) → à remettre ou à envoyer au plus tard le 4^e jour d'absence au régent (copie ou original).

Règles spécifiques aux devoirs en classe

- **Absence pour cause de maladie dans les 24 heures précédant un devoir en classe ou un devoir de rattrapage nécessitant une préparation spéciale** : l'élève ne pourra pas composer.
- **Devoirs de rattrapage** : à organiser dès que possible avec le titulaire (jours prévus: mardi et jeudi après-midi et certains samedis).

Règle concernant les devoirs en classe en lien avec le week-end

Absence le **vendredi** → l'élève peut composer normalement le lundi, sauf si une excuse écrite indique qu'elle a été malade pendant le week-end.

Absences prolongées sur un week-end

Le décompte des jours d'absence se poursuit après le week-end, sans remise à zéro.

Exemples :

Si une élève est absente les jeudi, vendredi et lundi, cela compte comme 3 jours
→ pas besoin de certificat médical.

Si l'absence dure de mercredi à lundi (mercredi, jeudi, vendredi et lundi), cela fait 4 jours
→ un certificat médical est nécessaire dès le lundi.

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre compréhension pour ces mesures qui nous permettront d'assurer le bien-être et la réussite de votre fille.

Meilleures salutations,



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "G. Kayser". To the right of the signature is a circular blue ink stamp. The text inside the stamp, arranged in a circle, reads: "ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-ANNE", "L-9051 ETTTELBRUCK", and "108, Grand-rue".

Georges KAYSER
Directeur

Eine **deutsche Version** dieses Informationsschreibens kann auf unserer Website heruntergeladen werden: www.sainte-anne.lu / Informations / Absences.

Uma **versão portuguesa** deste documento informativo pode ser baixada em nosso site: www.sainte-anne.lu / Informations / Absences.